

MOKHTAR LAKEHAL

**DICTIONNAIRE
DES
RELATIONS
INTERNATIONALES**

ELLIPSES

DICTIONNAIRE DES RELATIONS INTERNATIONALES

L'outil indispensable pour comprendre
la nature et les enjeux des liens entre les nations

Mokhtar LAKEHAL



MOKHTAR LAKEHAL



Mokhtar Lakehal est né en 1949. Docteur d'État ès sciences économiques (Université de Paris-X, Nanterre), diplômé de sciences sociales, professeur de sciences économiques et sociales, fondateur en 1984 et dirigeant du laboratoire LARMISES (recherches économiques et sociales).

Il enseigne aux Universités de Paris III (Sorbonne-Nouvelle) et de Paris XII (Val-de-Marne). Il a également travaillé en entreprise (1968-1979) et collaboré à des revues et journaux français et étrangers (1979-2001).

Il est auteur d'une quarantaine d'ouvrages et d'essais d'économie, d'histoire et de sociologie. Il a publié d'autres dictionnaires : *Dictionnaire d'économie contemporaine et des principaux faits politiques et sociaux* (2000), *Dictionnaire de Science politique* (2005) et dirigé et contribué au *Dictionnaire de Culture générale* (2003) et au *Dictionnaire des Questions sociales* (2005).

TIONALES

SES

Du même auteur

- *Systèmes économiques, croissance et progrès social*, (manuel), L'Armise, 1984
- *Le capitalisme depuis l'origine*, L'Armise-Tiers monde, 1985
- *Le temps des ruptures*, L'Armise-Tiers monde, 1986
- *Aux pays du socialisme réel*, L'Armise-Tiers monde, 1986
- *À l'ombre de l'Occident*, LARMISES, 1987
- *L'optimum d'injustice sociale*, LARMISES, 1988
- *Richesse des besoins*, préface de Henri Guitton, LARMISES, 1990
- *Prévologie, du droit aux soins au droit à la santé*, Préface de Guy Caire, Dunod-LARMISES, 1991
- *Méthode d'analyse de sujets et d'élaboration de plans en sciences économiques*, Dunod, 1991
- *Théories économiques – Fondements et limites des discours économiques –* (manuel), IUP-CÉFRAL-LARMISES, 1^{re} édition 1993, 5^e édition, 1997
- *Chroniques d'exil d'un écrivain*, L'Harmattan, 1994
- *Analyse économique – Actes et acteurs de l'économie –* (manuel), IUP-CÉFRAL-LARMISES, 1^{re} édition 1995, 4^e édition, 1998
- *Principes et méthodes de la dissertation en sciences économiques et sociales*, coll. « Major », PUF, 1997
- *La Question de synthèse en sciences économiques et sociales*, coll. « Studio », Vuibert, 1997
- *Les épreuves d'économie aux concours administratifs*, catégorie B, coll. « concours administratifs », Vuibert, 1998
- *La dissertation économique aux concours administratifs*, catégorie A, coll. « concours administratifs », Vuibert, 1998
- *Annales bac 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, série ES, sujets corrigés*, Vuibert, 1999-2003
- *Le Guide du QCM, Concours administratifs catégories A, B et C*, coll. « Guides », Vuibert, 1999
- *Principes d'économie contemporaine*, (manuel), coll. « concours administratifs catégories A et B », Vuibert, 1999
- *Dictionnaire d'économie contemporaine et des principaux faits politiques et sociaux*, Vuibert, 2000, 2001, 2002
- *Finances et politiques publiques*, coll. « mise à niveau », Vuibert, 2002
- *Dictionnaire de Science politique*, L'Harmattan, deux éditions en 2005
- *Entreprise et enjeux de la mondialisation*, Ellipses, à paraître 2006

Avec la participation, la coordination et sous la direction de l'auteur

- *Algérie, de l'indépendance à l'état d'urgence*, L'Harmattan-LARMISES, 1992
- *Les Épreuves de QCM aux concours administratifs*, catégorie B, coll. « concours administratifs », Vuibert, 1998
- *Les épreuves de QCM aux concours administratifs*, catégorie A, tomes 1 et 2, coll. « concours administratifs », Vuibert, 1999, 2002
- *La copie de concours : principes et méthodes*, coll. « concours administratifs », Vuibert, 1999
- *Sciences Politiques, Guide d'entrée en première année*, coll. « Guides », Vuibert, éd. 1999, 2000, 2004

- *Les Annales corrigées de Sciences Politiques*, coll. « Guides », Vuibert, 1999, 2001
- *Le concours d'attaché territorial*, Vuibert, coll. « concours administratifs catégorie A », 1999, 2001
- *Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration (IRA)*, coll. « concours administratifs, catégorie A », Vuibert, 2001
- *Le concours de rédacteur territorial*, coll. « concours administratifs catégorie B », Vuibert (2002, 2003)
- *Guide méthodologique des examens et concours : bac à bac + 4*, Vuibert, 2003
- *Dictionnaire de culture générale*, Vuibert, 2003
- *Dictionnaire des Questions sociales*, L'Harmattan, deux éditions en 2005

Avertissement

D'abord, je voudrais avertir les lectrices et les lecteurs de ce Dictionnaire de Relations internationales qu'il s'agit d'un travail qui s'inscrit dans une longue série de travaux scientifiques et pédagogiques (Économie contemporaine, Culture générale, Questions sociales, Science politique) pour répondre à des besoins exprimés par cinq catégories de publics : enseignants, professionnels, élèves de grandes écoles, étudiants d'universités et élèves de classes préparatoires. Si on connaît ces travaux on pourra d'emblée se demander pourquoi les rapports établis depuis 1800, par plus de deux cents États actuels ou disparus, se limitent à 1 300 entrées traitées, alors que le Dictionnaire d'Économie contemporaine en contient 11 500 et le Dictionnaire de Science politique dépasse les 1 500 ? Est-ce une manière de l'auteur pour nous signifier que les Relations internationales et la Géopolitique occupent, dans l'échelle de prestige académique, un rang inférieur à celui de la Science économique et à celui de la Science politique ? La conception d'un dictionnaire spécialisé conduit son auteur à faire des choix qui lui semblent judicieux. Dans notre domaine, certes tous les jours des protocoles, conventions, traités, ... sont signés par les États. Mais est-ce que tout ce qui est signé ou ratifié a vocation à modifier le cours de l'histoire de l'humanité, d'un continent ou d'une région ? Certainement pas. De même, lorsque deux grandes nations se lient par un accord commercial, d'énormes capitaux pourront circuler entre elles. Faut-il pour autant inclure dans un Dictionnaire de Relations internationales les définitions des termes « capital », « transfert », « taux d'intérêt », en plus des termes « investissement à l'étranger », « investissement direct à l'étranger », « investissement étranger », ... qui doivent obligatoirement y figurer ? Non, car cela n'est pas nécessaire pour comprendre les enjeux internationaux.

Ensuite, il faudrait s'entendre sur le fait qu'on peut croire que l'activité politique est une noble tâche, que l'économie fait tourner le monde, que la culture permet à chacun de se situer et que le social relie tous ces mondes qui s'agitent pour survivre ou occuper une place digne dans la société. Il faudrait également s'entendre sur l'importance actuelle de la Géopolitique et des Relations internationales. En les étudiant à la lumière de deux siècles d'histoire — c'est-à-dire à travers les centaines d'accords, alliances, associations, banques, chartes, clubs, comités, commissions, communautés, conférences, conventions, déclarations, organisations, pactes, plans, rapports, sommets, traités, unions, ... — on pourra prendre conscience de leur complexité. On ne s'étonne plus que celle-ci augmente en intensité, avec les nuances et subtilités qu'on découvre dans la rencontre de termes, notions, concepts, paradoxes, lois, effets, doctrines propres à ce domaine. Car faut-il rappeler aussi que dans une société globale les nations sont devenues de simples individus mus par leurs seuls intérêts d'individus-États ? Bien évidemment qu'au regard du Droit international tous les États sont égaux. Mais dans les rapports de force établis, ils ne participent pas tous, au même degré, au destin du monde, et certains d'entre eux ne jouissent même pas de la pleine souveraineté pour agir sur les destins des groupes humains qu'ils représentent. En effet, la première leçon qu'on retiendra de deux siècles d'évolution des relations internationales est la suivante : il n'y a pas si longtemps que des nations ont compris et admis que la seule manière tolérable de se procurer ce qu'un peuple ne peut, ne veut ou ne sait faire lui-même, demeure le marché et non la colonisation, l'annexion, l'occupation militaire, l'agression de son voisin ou d'une nation lointaine qui dispose de ce qui lui manque. Cette vérité qui, jusqu'à aujourd'hui, ne s'est pas encore imposée à toutes les nations, ne l'était pas du tout hier pour les nations les plus peuplées et les mieux armées ; celles qui n'hésitaient pas à traverser mers et continents pour détruire plus faibles qu'elles, asservir les survivants et se servir sans retenue des ressources et du travail des peuples subjugués. Bien qu'un changement perceptible ait pu conduire à la créa-

tion de centaines d'institutions et d'organisations œuvrant dans le sens de l'échange librement consenti entre nations et de la préservation de la paix internationale, une sorte d'atavisme continue à caractériser les rapports internationaux. Par exemple, à l'échelle nationale, le sociologue observe que le « lien social » fait du citoyen de chaque État, un individu sociable, c'est-à-dire élevé pour obéir aux diverses autorités — parentale, religieuse, éducative, publique — qui se prévalent, chacune, de sa propre légitimité dans le rôle prescrit ou accompli. Mais à l'échelle internationale, nous constatons que les États acceptent bien de signer des traités — comme individus-États membres d'une société mondiale — qui les engagent dans la pacification des rapports et les habilitent à arborer le titre de « nations civilisées ». Nous constatons également qu'aucune entité internationale n'a acquis la légitimité pour éduquer (socialiser) chaque individu-État pour en faire un État-citoyen de la planète terre, un membre acceptable (sociable) de la société globale (internationalité), en lui inculquant les principes, règles et repères qui forment l'équivalent, à l'échelle internationale, du « lien social » caractéristique de chaque type de communauté nationale (nation, peuple). Cette absence d'autorité suprême (autorité universelle) qui remplirait au niveau international les rôles dévolus aux institutions nationales — comme la famille, la religion, l'école, l'État — nous révèle tristement que nous ne disposons d'aucun moyen sûr pour nous préserver contre des dangers mortels : l'internationalisation du désordre, les tentations de l'unilatéralisme, l'absence de solidarité durable, ... Et l'ONU, que représente-t-elle au juste puisque nous venons de célébrer en 2005 son 60e anniversaire ? Devant bien des situations graves, elle a montré qu'elle continue à être totalement démunie de l'autorité pour influencer la société internationale, dans un sens du respect des règles de la vie commune internationale ? Cette organisation a maintes fois révélé son incapacité à évoluer en autorité supranationale devant laquelle chaque individu-État — chaque État-citoyen de la planète — respectera les lois internationales, obéira aux injonctions (résolutions) et, dans le cas contraire, accomplira la peine prévue pour chaque déviance constatée par l'autorité dotée de la légitimité universelle.

Enfin, nous avertissons les lectrices et les lecteurs que l'originalité de ce dictionnaire repose sur sa conception pluridisciplinaire. Car l'étendue de ce domaine ne permet pas de le cantonner aux seuls aspects diplomatiques et militaires ; il requiert donc une approche qui englobe également des aspects économiques, sociaux et culturels souvent injustement négligés dans ce genre de publication. Dans ce dictionnaire on retrouve aussi bien la définition de « exequatur » que de « facture consulaire », « déclaration universelle des droits des peuples » et « banque internationale », « traité de Versailles » et « aire culturelle », « régime de change » et « accords de paix israélo-palestiniens ». Bien qu'il s'agisse d'une spécialité académique, le style d'écriture adopté ne découragera aucune lectrice et aucun lecteur qui voudraient comprendre pourquoi notre avenir de citoyens dépend de celui de notre État national qui, lui-même, ne maîtrise pas entièrement son destin (souveraineté), à cause du développement et de l'intensification des liens institutionnels — les bons (les garanties) comme les mauvais (les contraintes) — établis entre les États. Les expressions volontairement créées pour cet avertissement, comme individu-État ou État-citoyen, doivent attirer l'attention sur le contexte historique dans lequel évoluent les nations.

Conçu comme un lexique et non pas comme un ouvrage d'analyse, son auteur s'est résolument abstenu de donner son point de vue en laissant seuls les faits s'exprimer grâce à un système de renvois qui utilise, selon les besoins, la méthode des équivalents, la méthode de la causalité ou la méthode de l'association d'idées. Par exemple, la présentation du « traité de Moscou » se termine par le renvoi vers le « pacte anti-Komintern ». Si la lectrice ou le lecteur a bien appris que ce 13 avril 1941, Japonais et Russes ont effectivement signé un traité de non-agression, (elle) il aura besoin de feuilleter quelques pages pour apprendre aussi que cinq années auparavant (le 25 novembre 1936), les représentants des peuples allemand et japonais avaient signé le pacte de défense de l'Occident contre le communisme, appelé « pacte anti-Komintern ». La lecture atten-

tive de tous les accords, conventions et traités internationaux exposés dans ce dictionnaire pourrait donner le sentiment qu'en matière de géopolitique et relations internationales, rien n'est définitivement acquis et que tout n'est pas sincère. Alors, ou bien on referme ce dictionnaire en repartant plus pessimiste, parce qu'on a découvert la fragilité sur laquelle repose la paix internationale. Ou bien on peut, au contraire, se réjouir des « progrès de la nature humaine », parce que depuis le XIXe siècle, des institutions, animées par des femmes et des hommes à qui rend hommage ce dictionnaire, continuent d'œuvrer sans relâche pour la paix et la concorde entre les peuples.

Mokhtar Lakehal Bouhadi Amar

Paris, le 12 janvier 2006

Beaucoup d'évènements ont imposé la connaissance de la Géopolitique et des Relations internationales comme partie intégrante de la culture générale exigée de tout (e) candidat (e) aux concours administratifs, concours grandes écoles, sections sélectives des universités et pour l'accès à certaines fonctions stratégiques dans les entreprises, administrations et institutions internationales.

Au regard du Droit international, certes tous les États sont égaux comme membres de la société internationale. Mais en réalité ce sont des États-citoyens d'une société globale confrontée à l'absence d'autorité universelle qui remplirait, à l'échelle internationale, l'équivalent des rôles dévolus aux institutions nationales garantes des liens entre citoyens, comme la famille, la religion, l'école, les associations, les clubs, l'État. Cette carence flagrante révèle la nature complexe des « liens » entre nations. À tout instant, chaque peuple peut subir les effets du désordre des uns, de l'unilatéralisme des autres, de l'absence de solidarité durable, des tensions régionales, des rivalités politiques et diplomatiques.

Ce dictionnaire contient plus de 1300 définitions. Il est conçu dans un style concis, précis et clair afin de guider celles et ceux qui voudraient connaître la nature des liens établis par les nations depuis 1800. Son contenu ne se limite pas aux seuls rapports militaires, diplomatiques et géopolitiques, il comprend aussi les aspects économiques et socioculturels. En plus des termes diplomatiques, des banques, des clubs, des associations, des institutions et des organismes internationaux, ce dictionnaire résume le contenu de plus de 110 traités, 100 accords, 60 conférences, 40 conventions, 28 pactes internationaux, ...



DICTIONNAIR/L1
060502 R6110 C
978272982728 1
29,85 EUROS
(1204,15 BEF)

ISBN 2-7298-2728-5